



**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2023**

**Demande d'un crédit de CHF 692'400.- TTC destiné à la réfection du trottoir le long de la rue de la Gare ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression.**

---

Délégués municipaux: Laurent Mathez et Muriel Archer Galibourg

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **1. PREAMBULE**

Le trottoir existant situé le long de la rue de la Gare, entre la route d'Arzier et la place de la Gare, s'est passablement dégradé ces dernières années de par l'ancienneté des matériaux mais également suite aux déformations liées à la présence des arbres et des nombreuses racines. Étant donné l'importance de ce trottoir pour l'accessibilité des piétons, entre la gare et le centre de la Commune de Saint-Cergue, il est devenu urgent de procéder à une réfection durable de celui-ci.

La Municipalité est consciente que des travaux importants de réfection des routes et liés à la mobilité douce sont nécessaires dans l'ensemble du secteur de la gare. Il a été étudié, il y a quelques années déjà, un concept général de sécurité. Il en ressort un certain nombre d'aménagements à mettre en place et dont le réaménagement du trottoir de la rue de la Gare en fait partie. Au vu de l'état du trottoir, il semble urgent de le remettre à niveau.

La Municipalité a entrepris la mise en place d'un projet uniquement pour le trottoir et qui s'inscrit, dans ce sens, comme une première étape des futurs aménagements à venir, projet faisant l'objet du présent préavis.

## **2. SITUATION ACTUELLE**

La rue de la Gare offre à ce jour un trottoir d'un gabarit de l'ordre de 2,20 mètres. Ce gabarit est toutefois fortement réduit par le stationnement à cheval sur le trottoir et l'alignement de platanes. Les platanes sont devenus extrêmement imposants et masquent la visibilité des piétons. Selon l'analyse effectuée par la Commune, ils souffrent actuellement de maladies et devraient, pour des raisons de sécurité, être remplacés.

La chaussée offre un espace relativement peu délimité, notamment au droit du carrefour avec le chemin des Cacatières et du Carroz-d'Amont. Signalons également la présence du Temple au milieu de la rue de la Gare, situé dans la parcelle triangulaire à l'angle de la rue de la Gare et du chemin du Carroz-d'Amont.

### 3. PRINCIPE D'AMENAGEMENT

#### 3.1. Objectifs

Le présent projet est mis en place afin de répondre aux objectifs suivants, fixés par la Municipalité et basés sur les enjeux mis en exergue dans l'étude de concept pour l'aménagement de la Place et de la rue de la Gare.

- Requalifier et valoriser l'axe planté historique
- Clarifier et sécuriser l'axe Gare - Maison de Commune
- Valoriser le patrimoine bâti existant
- Profiter des vues du Belvédère et du mur historique (promenade plantée avec assises)
- Signifier les interactions et lieux d'intérêts comme la placette animée (restaurant, boulangerie, Temple)
- Réfection d'une manière durable du trottoir de service situé le long de la rue de la Gare afin d'améliorer, renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers et les mobilités douces le long de la rue de la Gare

#### 3.2. Mesures constructives

Le projet prévoit la réfection durable de l'entier du trottoir par la mise en place d'un nouveau trottoir surélevé d'une largeur moyenne de 3,50 mètres. Ce trottoir est surélevé, par rapport à la chaussée, d'une hauteur d'environ 8 centimètres et, est séparé par une bordure en granit. Ce gabarit est mis en place afin de maintenir une largeur minimum de 5,30 mètres sur la chaussée, gabarit nécessaire au croisement des véhicules sur la route.

Le gabarit du trottoir est ponctuellement abaissé à 1.5 - 2.0 mètres aux endroits des fosses des nouveaux arbres, permettant ainsi l'aménagement de zones de plantations, d'une largeur d'1.50 mètres. Afin d'assurer un bon développement des essences choisies, des fosses de plantation de l'ordre de 18m<sup>3</sup> par arbre en terre-pierre sont réalisées sous l'emprise du trottoir, offrant ainsi les conditions de vie nécessaires à la pérennité des essences.

L'arrière du trottoir reste délimité par le mur existant en pierre, sans modification de ce dernier, à l'exception de la partie terminale située au droit de la placette existante, sur la parcelle n°21. Différentes ouvertures sont créées dans le mur afin d'offrir une perméabilité entre le trottoir et la placette, permettant le cas échéant de transformer le mur en assise sur certaines portions.

Au sud-ouest, 4 places de stationnement à durée limitée sont mises en place sur le trottoir. Pour ce faire, la bordure est semi-franchissable sur cette portion. Ces places sont dévolues aux commerces situés à proximité et sont délimitées à chaque extrémité par des plantations. Pour des questions de déneigement, le marquage des places de parc est réalisé uniquement en peinture sur le trottoir en enrobé, sans distinction particulière.

Le trottoir est abaissé au droit de la parcelle n°14, au droit de la traversée piétonne existante, permettant également l'accessibilité à la placette qui accueille actuellement une terrasse, à l'angle route d'Arzier – rue de la Gare.

Côté place de la Gare, la géométrie du trottoir est adaptée à la future géométrie du réaménagement et du recentrement du carrefour rue de la Gare, afin d'offrir un prolongement de la placette existante.

Afin d'anticiper le futur concept de réaménagement de la rue de la Gare et pour tester les gabarits prévus ultérieurement, sans être contraignant et à moindre coût, le côté Nord de la rue est délimité par un marquage permettant un dégagement le long des habitations existantes, pour permettre la mise en place, à terme, de continuité piétonne.

De la même manière, l'aménagement de la future placette, au droit du Temple est matérialisé par du marquage et par la pose de 2 pôles cônes. Ils offrent à cet emplacement un rétrécissement de la chaussée à 4 mètres, qui nécessite un croisement à vue et qui permet à la fois de modérer la vitesse sur la rue de la Gare, dans un caractère orienté zone 30km/h, et d'offrir une zone sécurisée au bas des escaliers du Temple qui débouche actuellement sur la route sans visibilité entre 2 murs.

Une aide à la traversée est réalisée et matérialisée par 4 pôles cônes en droit de la parcelle n°20 pour permettre de sécuriser les mouvements piétonniers en direction du chemin du Carroz-d'Amont.

### **3.3. Eau sous pression**

A ce jour, une ancienne conduite en acier DN125 est existante sous la rue de la Gare, entre les 2 jeux de vannes existants situés à chaque fois au milieu des carrefours. La réfection du trottoir sans entreprendre les modifications de la réfection de la conduite d'eau sous pression, fait prendre un risque important au nouveau trottoir puisqu'il est nécessaire, lors du remplacement de cette conduite, de procéder à des sondages et des ouvertures sur les différentes prises en attente. De même, cela représente un risque important de fuites sous la bordure du nouveau trottoir.

Dès lors, il est prévu dans le cadre du projet du trottoir, de procéder à la réalisation d'une nouvelle conduite en fonte naturelle DN150, sur un tronçon d'environ 150 mètres entre les 2 jeux de vannes existants. La nouvelle conduite est placée dans l'emprise du trottoir afin d'assurer sa pérennité et son accessibilité ultérieure. Dans le cadre de ces travaux, les différents raccordements situés côté nord de la route sont remis à neuf sous l'emprise du nouveau trottoir, afin d'éviter toute réouverture ultérieure. Au vu de la proximité avec la ligne du chemin de fer, la nouvelle conduite sera recouverte de polyéthylène afin d'éviter les problématiques liées au courant vagabond

### **3.4. Autres services**

La réfection du trottoir nécessite également un déplacement et une réfection du système de récolte des eaux de la route, par la mise en place de nouvelles grilles, qui sont évacuées par le réseau de canalisations existant.

Dans ce secteur, une bonne partie des collecteurs sont encore des collecteurs unitaires, et en prévision de la future mise en séparatif imposée par le PGEE de la Commune, les 4 tronçons traversés par des collecteurs unitaires sont munis d'attentes en polyéthylène soudées pour les futurs raccordements d'eaux usées et sont placés en parallèle des collecteurs existants pour éviter toute réouverture ultérieure.

L'éclairage public est également réfectionné sur cet axe par la mise en place de nouveaux candélabres à LED sur l'entier du secteur.

## **4. EMPRISES**

Ce projet est réalisé entièrement dans le domaine public existant, sans aucunes emprises sur le domaine privé ou alors sur des parcelles déjà en main ou au bénéfice de servitudes en faveur de la Commune.

## 5. COÛT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux est établi par notre mandataire sur la base de soumissions rentrées. Ces travaux ont bien fait l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région. Les coûts des travaux, séparés selon les travaux routiers et les travaux d'eau sous pression, se résume comme suit :

<b>A Travaux routiers</b>	
1 Travaux de génie civil, aménagements trottoir	244 800.00
2 Travaux de génie civil, assainissement	23 900.00
3 Aménagements paysagers (fosse et plantation)	59 000.00
4 Eclairage	35 000.00
5 Marquage et signalisation	15 500.00
6 Honoraires pour étude et DT	51 900.00
7 Architecte paysagiste	15 000.00
8 Travaux géométriques	3 000.00
9 Divers et imprévus	44 800.00
<hr/>	
Total des travaux HT	492 900.00
TVA 7.7% arrondie	38 000.00
<hr/>	
<b>TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>	<b>530 900.00</b>
<hr/> <hr/>	
<b>B ESP</b>	
10 Travaux de génie civil, fouille ESP	57 700.00
11 Travaux d'appareillage	63 600.00
12 Honoraires pour étude et DT	14 700.00
13 Divers et imprévus	14 000.00
<hr/>	
Total des travaux HT	150 000.00
TVA 7.7% arrondie	11 500.00
<hr/>	
<b>TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>	<b>161 500.00</b>
<hr/> <hr/>	

## 6. SYNTHÈSE

Le présent projet permet un réaménagement durable du trottoir le long de la rue de la Gare. De par l'augmentation de son gabarit, il permet le cheminement aisé et sécurisé de l'important flux de piétons entre la rue de la Gare et le centre du village.

La mise à niveau de la conduite d'eau, des réseaux d'assainissement existants dans ce secteur, permet d'éviter toute réouverture ultérieure. Le reste de la route est laissé en l'état. La mise en place des futurs gabarits, sous forme de marquage, permet de les tester en vue de d'une requalification ultérieure du solde de la rue de la Gare et du secteur.

Le remplacement des arbres malades par la plantation d'un certain nombre de nouveaux arbres mieux adaptés au climat et variés dans les essences sur l'intégralité, permet à la fois de rétablir l'implantation historique de l'alignement d'arbres tout en les adaptant au mieux aux contraintes environnementales actuelles. Les fosses sont réalisées afin d'offrir le substrat nécessaire à la croissance pérenne de ces arbres dans la continuité. Le maintien de 4 places de stationnement, côté sud-ouest de la rue de la Gare, permet de garder des places dans le secteur des commerces afin de ne pas pénaliser leur activité

## 7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 3/2023.de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir le long de la rue de la Gare ainsi que de remplacement de la conduite d'eau sous pression,
- **d'octroyer** à cet effet les crédits suivants :
  - CHF 530'900.- TTC pour la réfection du trottoir (dicastère 430 routes).
  - CHF 161'500.- TTC pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810 eaux sous pression).
- **de financer** ces investissements par un emprunt, portant la dette de la commune à CHF 8'687'626.00 et autorisé selon plafond d'endettement de la législature.
- **d'amortir les investissements de la façon suivante :**
  - sur 30 ans au maximum, pour la réfection du trottoir (dicastère 430).
  - sur 30 ans maximum, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20, pour le remplacement de conduites d'eau sous pression (dicastère 810).

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 6 février 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire   
Paul Ménard  Joëlle Carriot

Commune de Saint-Cergue